



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 83bx34e82/as

Votre réf.:

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre

B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 18 novembre 2021

Objet : Modification des tarifs pour l'utilisation des différents services des « Bains du Parc »
Délibération du conseil communal du 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 1^{er} octobre 2021 aux termes de laquelle le conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette a modifié les tarifs pour l'utilisation des différents services des « Bains du Parc ».

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.


Secrétariat Général
Patricia GONCALVES
23/11/2021

La Ministre de l'Intérieur


Taina Bofferding

 <p>Ville d'Esch-sur-Alzette Secrétariat</p> <p>Annonce publique de la séance : le 24 septembre 2021 Convocation des conseillers : le 24 septembre 2021</p> 	<h2>Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</h2> <h3><u>Séance du 1 octobre 2021</u></h3> <p>Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Vera Spautz, Mike Hansen, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simoes, Laurent Biltgen, Stéphane Biwer, Ben Funck, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Jeff Dax, Conseiller Excusés : Jean Tonnar, Conseiller</p>
--	--

Le Conseil Communal;

Objet : 4.1.2. Bains du Parc; règlement-taxe; décision

Vu ses délibérations du 25 octobre 2002, respectivement 20 juin 2003, 23 septembre 2005, 21 septembre 2012 et 17 juin 2021 portant fixation des tarifs concernant l'utilisation des différentes offres de la piscine municipale ;
 Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins se propose d'adapter les différents tarifs ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
 Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**décide
avec 11 voix oui et 7 non**

d'adapter les tarifs pour l'utilisation des différents services des « Bains du Parc » comme suit :

Article 1 : Tarifs Entrées simples

Piscine

- pour une durée de 3h :
 - Adultes (à partir de 12 ans) : 6,00 €
 - Enfants (de 0 à 3 ans inclus) : gratuit
 - Enfants (de 4 à 11 ans inclus) : 3,00 €

- pour une journée :
 - Adultes (à partir de 12 ans) : 10,50 €
 - Enfants (de 0 à 3 ans inclus) : gratuit

Enfants (de 4 à 11 ans inclus) : 6,00 €

Sauna : 12,00 €

Piscine & Sauna / Fitness & Sauna : 18,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 24,00 €

Article 2 : Tarifs Abonnements

- 1 mois

Piscine: Adultes : 37,50 €

Enfants : 18,00 €

Sauna : 65,00 €

Piscine & Sauna : 90,00 €

Fitness & Sauna : 90,00 €

Piscine & Fitness : 70,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 110,00€

- 3 mois

Piscine: Adultes : 100,00 €

Enfants : 50,00 €

Sauna : 170,00 €

Piscine & Sauna : 250,00 €

Fitness & Sauna : 250,00 €

Piscine & Fitness : 190,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 300,00€

- 6 mois

Piscine: Adultes : 150,00 €

Enfants : 75,00 €

Sauna : 250,00 €

Piscine & Sauna : 380,00 €

Fitness & Sauna : 380,00 €

Piscine & Fitness : 320,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 540,00€

- 12 mois

Piscine: Adultes : 250,00 €

Enfants : 125,00 €

Sauna : 450,00 €

Piscine & Sauna : 630,00 €

Fitness & Sauna : 630,00 €

Piscine & Fitness : 580,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 800,00€

- Carnet de 10 entrées

Piscine: Adultes : 45,00 €

Sauna : 90,00 €

Piscine & Sauna : 125,00 €

Fitness & Sauna : 125,00 €

Piscine & Fitness : 80,00 €

Piscine & Sauna & Fitness : 160,00€

Article 3 : Prix Solariums

Le tarif pour l'utilisation du Solarium Ergoline Avangarde 600 est de 0,75.-€/min.
Le tarif pour l'utilisation du Solarium Affinity 700 est de 1,00.-€/min.

Article 4 : Tarif réduits

Les détenteurs d'une carte jeune européenne (European Youth Card - 12 €) bénéficieront d'une réduction de 50% sur le tarif simple (3h).
Les détenteurs du Kulturpass bénéficieront d'une réduction de 100% sur le tarif simple (3h).
Les détenteurs d'une LuxembourgCard bénéficieront d'une réduction de 100% sur le tarif simple (3h).

Article 5 : Package réduction

Les sociétés et les associations qui prennent des abonnements pour leur personnel, bénéficieront d'une réduction de 10% sur le montant investi (min. 2.000€).

Article 6 : Tarifs écoles et crèches

Les tarifs pour les écoles et crèches sont de 5,00 € par personne.
Les tarifs pour les écoles fondamentales d'Esch sont de 2,00 € par élève/enfant.

Article 7 : Tarifs Cours

Les tarifs pour les cours bébés nageurs* sont de 80,00 € par trimestre (+/- 10 cours).
Les tarifs pour les cours de natation** sont de 80,00 € (10 cours).
Les tarifs pour les cours d'Aqua-Gym / Aqua-Cycling** sont de 80,00 € (10 cours).
Les tarifs pour un cours unique sont de 10,00 €.
Les tarifs pour un cours unique de natation*** sont de 35,00 €.
Les tarifs pour un premier cours de natation individuel*** sont de 150,00 €.
Les tarifs à partir du deuxième cours de natation individuel*** sont de 130,00 €.

*Les cours bébés nageurs sont dispensés par trimestre (10 cours) et non plus par année entière vu le grand nombre d'inscriptions et le taux élevé de cours chaumes durant l'ancien régime /entrée piscine incluse.

** Le prix d'entrée à la piscine n'est pas inclus dans le prix des cours. Un remboursement ne peut pas être effectué suite à l'annulation d'un ou de plusieurs cours.

*** Entrée piscine incluse

Article 8 : Badge et Caution

Le tarif en cas de perte du badge électronique est de 100 €.
La caution pour la carte contenant le carnet de 10 entrées est de 5 €.
La caution pour la clé reçue en cas d'un abonnement est de 10€.

Article 9

Les délibérations précitées du 25 octobre 2002, respectivement 20 juin 2003, 23 septembre 2005, 21 septembre 2012 et 17 juin 2021 sont abrogées.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 12/11/2021
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

